

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quatorze, le vingt quatre novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Jean-Claude HERZOG.

Etaient présents : Mmes Sylvie FEUILLADE, Nadine DURAND, Nathalie REGNIER, Pascale GERVAIS BORDIER

MM. Hugues ALORY, François GRANIER, Geert SCHILTMANS, Olivier PLANARD, Guillaume PIC

Etait excusée : Mme Mireille TOURAILLES

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et invite à désigner celui de ses membres qui doit remplir les fonctions de secrétaire de séance. M. François GRANIER, ayant été désigné, prend place au bureau.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu de la séance précédente
- Renouvellement de la taxe d'aménagement
- Virement de crédits
- Enquête publique sur la carrière de Moulézan
- Questions diverses

I. Approbation du compte-rendu de la séance précédente :

Ce point sera remis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

II. Renouvellement de la taxe d'aménagement (2014/0050) :

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 12/09/2011 instituant la taxe d'aménagement. Il précise qu'elle vient à échéance le 31/12/2014 et propose de la renouveler à compter du 01/01/2015.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;

Le conseil municipal décide,

- d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement et d'en fixer le taux à 5 % ;

La présente délibération est valable pour une durée de 3 ans (soit jusqu'au 31 décembre 2017). Toutefois, le taux et les exonérations pourront être modifiés tous les ans.

Elle est transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.

Présents : 10 Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

III. Virement de crédits (2014/0051) :

Monsieur le Maire expose au Conseil que les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 2014 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

Sur le budget M49

Section dépenses de fonctionnement :

- Augmentation sur crédits alloués au compte 622 → + 4500,00 €
- Diminution sur crédits alloués au compte 023 → - 4500,00 €

Section dépenses d'investissement :

- Augmentation sur crédits alloués au compte 203 → + 280,00 €
- Diminution sur crédits alloués au compte 2313 → - 4780,00 €

Section recettes d'investissement :

- Diminution sur crédits alloués au compte 021 → - 4500,00 €

Le Conseil Municipal approuve les virements de crédits indiqués ci-dessus

Présents : 10 Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

IV. Enquête publique sur la carrière de Moulézan (2014/0052) :

M. le Maire présente au Conseil Municipal le dossier d'enquête publique concernant la demande formulée par la Société Pierre de taille du Midi pour exploiter une carrière sur la commune de MOULEZAN.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le dossier présenté.

Présents : 10 Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

VII. Questions diverses :

* Monsieur le Maire présente au conseil le rapport annuel 2013 du délégataire Saur pour le service de l'eau potable.

* Suite aux intempéries de septembre et octobre, l'estimation des dégâts pris en compte par le Conseil Général s'élève à 62 500 € H.T.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 heures 00.